



Découvrez nos rentes traditionnelles

Une source de revenu fiable

Standard Life 

À la retraite, est-ce que votre conjoint et vous-même pourrez compter sur un revenu régulier à vie? Cette préoccupation a accru la popularité des rentes parmi les retraités en tant que choix de revenu de retraite. Pourquoi? Parce qu'une rente consiste en une série de versements réguliers procurant un revenu de retraite stable et sûr. Cela permet également un report d'impôt sur l'actif de votre régime enregistré.

Vos versements de rente peuvent constituer la base de votre revenu de retraite. Ainsi, vos besoins fondamentaux seront satisfaits sans les soucis associés aux placements plus complexes ou plus aléatoires.

Quel type de rente vous convient?

Bien qu'il existe plusieurs types de rentes, l'élément clé qui les distingue est le suivant : la rente a-t-elle une durée fixe ou vous garantit-elle un revenu à vie?

Si vous voulez jouir d'une sécurité absolue tout au long de votre vie, la rente viagère est votre meilleur choix. Demandez-vous d'abord si vous pensez vivre au-delà de 90 ans. Cette possibilité est plus forte que vous ne le croyez.

Vous avez le choix

Type de rente	Vos avantages
Rente viagère	<ul style="list-style-type: none">▶ Un revenu régulier à vie▶ Disponible pour une seule personne ou conjointement (rente réversible)▶ Avec ou sans période de garantie▶ Options de remboursement capital-vie (pour les rentes sur une seule tête) et rente capital-vie offertes
Rente certaine	<ul style="list-style-type: none">▶ Revenu fixe garanti pour une période déterminée
Rente temporaire	<ul style="list-style-type: none">▶ Revenu versé, de votre vivant, pendant une période déterminée▶ Disponible pour une seule personne ou conjointement (rente réversible)▶ Avec ou sans période de garantie

Le saviez-vous?

En prenant sa retraite à 65 ans, près d'une personne sur trois peut s'attendre à dépasser l'âge de 90 ans. Pour un couple, la probabilité que l'un des deux conjoints vive au-delà de 90 ans est d'environ 60 %.¹

¹ Table de mortalité 2000 de la Société des actuaires



Quel type de revenu vous convient?

Quelle que soit la rente choisie – rente certaine, rente viagère avec ou sans période garantie – plusieurs possibilités vous sont offertes pour le versement du revenu :

Type de revenu	Versement du revenu
Nivelé	<ul style="list-style-type: none">▶ Rente de base, d'utilisation courante▶ Le revenu est fixe pour toute la durée de la rente
Croissant	<ul style="list-style-type: none">▶ Le revenu augmente chaque année selon un pourcentage fixe (plafonds annuels des augmentations : 4 % pour les rentes agréées et 6 % pour les rentes non agréées)
Indexé	<ul style="list-style-type: none">▶ Le revenu augmente chaque année selon l'indice des prix à la consommation (IPC)▶ Les versements peuvent être indexés pendant la période d'ajournement ou après la date d'entrée en jouissance (la durée maximale d'ajournement est de 10 ans)

Les sources de fonds qui peuvent servir à l'achat d'une rente

Pour les rentes agréées :

- ▶ Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- ▶ REER immobilisé
- ▶ Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR)
- ▶ Compte de retraite immobilisé (CRI)
- ▶ Régime de retraite agréé (RRA)
- ▶ Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)
- ▶ Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- ▶ Fonds de revenu viager (FRV)
- ▶ Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRR immobilisé)
- ▶ Fonds de revenu de retraite prescrit (FRR prescrit)
- ▶ Fonds de revenu viager restreint (FRVR)

Pour les rentes non agréées :

La rente non agréée peut être de deux types : prescrite ou non prescrite. Comme la rente prescrite permet un report d'impôt, les diverses règles fiscales imposent plus de restrictions aux dispositions des polices. Consultez votre conseiller pour de plus amples renseignements.

**La longévité est à la hausse.
Nous vivons plus longtemps
grâce à un meilleur style de
vie et aux progrès médicaux.**

Nous vous offrons :

Du choix

Nous offrons une vaste gamme de rentes agréées et non agréées ainsi qu'un excellent choix d'options :

- ▶ Rentes immédiates ou différées
- ▶ Rentes croissantes ou indexées
- ▶ Rentes certaines ou viagères (sur une seule tête ou réversibles)
- ▶ Rentes viagères, incluant rentes temporaires, avec ou sans période garantie
- ▶ Police en copropriété pour les rentes non agréées

Des avantages

Possibilité d'une protection contre les créanciers² dans certaines circonstances, sous réserve de la désignation d'un bénéficiaire privilégié.

La Compagnie d'assurance Standard Life du Canada est membre d'Assuris. Plus de

renseignements concernant la protection fournie par Assuris peuvent être obtenus à www.assuris.ca ou dans sa brochure, que vous pouvez vous procurer auprès de votre conseiller ou d'Assuris à l'adresse info@assuris.ca ou en téléphonant au 1 866 878-1225.

De la souplesse

Nous offrons diverses options d'indexation pouvant répondre à des besoins de croissance du revenu et de protection contre l'inflation. Dans le cas des rentes indexées sur l'indice des prix à la consommation (l'IPC), votre revenu peut augmenter tous les ans, pendant la période d'ajournement ou après la date d'entrée en jouissance. De plus, les versements de rente peuvent être convertis en dollars US et déposés dans votre compte bancaire aux États-Unis.

² Comme la protection contre les créanciers ne s'applique pas dans certaines situations, il est recommandé aux titulaires de police de consulter un conseiller juridique pour savoir s'ils ont droit à ce type de protection.

www.standardlife.ca

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada

Novembre 2012

F3494N 11-2012 ©2012 Standard Life (images reproduites sous licence)